Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT05-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

N°2026-CM30SEPT-05

FINANCES : Modification de la délibération du 22 juin 2026 portant attribution des subventions aux associations hors OMS

Rapporteur : Monsieur Olivier SUFFICE

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

Monsieur Olivier SUFFICE, Adjoint à la Politique sportive, rappelle au Conseil Municipal que par une délibération du 22 juin 2026, des subventions ont été attribuées aux associations hors OMS, pour l'année 2026.

Deux oublis ont été constatées, ce qui nécessite de compléter la délibération.

La première correction concerne la demande de subvention du « Club des Ajoncs ». En effet, une subvention de 1 000 € lui a été attribuée, or une convention entre la commune et l'association en date du 23 juillet 2023 stipule que la subvention annuelle est fixée à 1 500 €.

La seconde correction concerne « La crêpe de Brocéliande », pour laquelle la demande de subvention a fait l'objet d'un oubli dans la précédente délibération. La demande a été réceptionnée. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle liée à l'évolution de l'équipe cycliste amateur « La crêpe de Brocéliande » en Nationale 2, pour un montant de 3 000 €.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT05-DE

Nom Association	Subvention demandée en 2026	Montant demandé	Montant proposé à la commission
ASSOCIATIONS LOCALES			
CLUB DES AJONCS	oui	500,00 €	500,00 €
LA CREPE DE BROCELIANDE	oui	3 000,00 €	3 000,00 €

Ceci étant exposé :

Vu l'avis Favorable de la commission « Culture et Sport » en date du 17 septembre 2026 ;

Vu l'avis Favorable de la commission « Ressources » en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DECIDE de compléter la délibération du 22 juin 2026 et d'attribuer les subventions telles que mentionnées ci-dessus, à savoir « Club des Ajoncs » : 500 € et « La crêpe de Brocéliande » : 3 000 €.

Article 2 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, article 65748.

Article 3 : PRÉCISE que ces subventions pourront être revues en cas de modification de l'activité subventionnée ou dissolution de l'association et si le relevé d'identité bancaire ne correspond pas au nom de l'association ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER